

Monsieur Alain-François DURAND
Délégué départemental
Fédération Française de l'Assurance
5 rue de la Rochette
77000 MELUN

La Rochette, le 16 février 2018

Monsieur le délégué général,

A la suite de la rencontre du 15 février dernier en préfecture de Seine-et-Marne, l'UM77 a bien pris note de votre engagement pour sensibiliser les assureurs sur la nécessité d'étudier avec bienveillance les conséquences induites par les inondations de 2016.

En effet, notre département a eu la particularité de subir une météo très contrastée en raison d'intempéries exceptionnelles qui ont engendré des inondations historiques, suivies d'une période de sécheresse, provoquant ainsi des fissures sur les biens immobiliers privés et communaux.

Ainsi, comme évoqué lors de cet échange, l'UM77 demandera aux maires de vous faire parvenir la liste de leurs administrés potentiellement encore concernés par une prise en charge du fait que les inondations de 2016 sont bien la cause déterminante du sinistre apparu en 2017, actuellement refusée par leur compagnie d'assurance.

Au sujet des inondations de 2018, je vous remercie de bien vouloir inviter vos adhérents à porter une attention particulière aux dossiers qui leur seront soumis. D'ores et déjà, je vous saurais gré d'être attentif à la prise en charge de perte d'exploitation sans dommages des commerçants et artisans. Les cas évoqués lors de la réunion, concernant des commerces privés d'activités en raison d'un accès barré sont très significatifs des préjudices induits par les inondations, et nécessitent certainement un message de solidarité de votre Fédération auprès des compagnies qui refusent d'indemniser.

Vous remerciant par avance de votre investissement dans ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le délégué général, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Guy Geoffroy
Président de l'UM77
Maire de Combs-La-Ville

